

COMMUNE DE  TRESBŒUF	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION		
	L'an deux mille vingt-six, le 2 octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tresbœuf s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, en session ordinaire, sous la présidence de M. David HUREL, après avoir été convoqué le 29 septembre 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
Séance du 2 octobre 2026	Membres en exercice : 15	Quorum : 8 Présents : 14	Pouvoirs : 1 Votants : 15
Présents	C. BOISNARD, R. BOURNICHE, J. GALODE, S. GUILLAUME, J. GUILLOU, C. HELMBOLD, D. HUREL, M-H JEUSSET, V. LECLAIR, P. LETANG, G. LOUIS, A. LOYER, G. NIMAL, L. ROUX.		
Absent.e(s)			
Absent.e(s) excusé.e(s)	Pouvoirs : O. BLANCHARD à D. HUREL		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T – Nomination d'un secrétaire de séance : G. LOUIS			

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Fonctionnement des assemblées

Délibération n°2026-66/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – Exercice 2025
Rapporteur : D. HUREL

Annexe délibération °2026-66 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement collectif – Exercice 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-39 ;
Considérant que la compétence « Assainissement collectif » ayant été transférée à Bretagne Porte de Loire Communauté, il appartient au Président de l'intercommunalité de transmettre chaque année le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la commune ;
Vu la note liminaire de synthèse présentée par Monsieur le Maire exposant les indicateurs clés de performance et l'évolution des tarifs pour le territoire intercommunal au cours de l'exercice 2025 :

- **Données techniques** : Au 31 décembre 2025, le service public compte 9 790 abonnés pour une population desservie de 22 207 habitants (taux de desserte par le réseau de 100 %). Le réseau de collecte s'étend sur un linéaire total de 196,5 kilomètres (dont 192,5 km en réseau séparatif). Le volume global facturé s'élève à 815 131 m³ (+8,37 % par rapport à 2024). Le taux de conformité de la collecte des effluents atteint 100 % et 100 % des boues issues du traitement (1 792,52 tMS évacuées) ont été orientées vers des filières réglementaires et conformes (valorisation agricole et compostage).
- **Tarification (Facture de référence de 120 m³)** : Le tarif moyen au m³ s'établit à 2,73 € TTC au 1er janvier 2026, contre 2,65 € TTC en 2025 (+3,14 %). Le montant total annuel de la facture de référence s'élève à 328,13 € TTC, englobant une part fixe collectivité de 63,62 € HT, une part proportionnelle de 237,99 € HT, la part éventuelle du délégataire, les redevances de l'Agence de l'Eau (0,14 €/m³) et la TVA à 10 %.
- **Données financières et Investissements** : Les montants financiers HT des travaux engagés se chiffrent à 1 296 703,68 €, soutenus par 280 371,00 € de subventions. L'encours de la dette du service est en diminution, passant de 3,51 M€ à 3,05 M€ au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement collectif – Exercice 2025

Pour extrait conforme,
Pour le Maire, et par suppléance, la 1^{ère} adjointe,

LOUIS Gwénola

